leux quartier de la Pétonnerie : un marchand de charbon Hubert Tassart, ayant été mutilé vivant, des centaines de gens sont absolument convaincus car elles l'ont entendu frapper dans son cercueil.

Les commentaires allant leur train, on parle avec épouvante des tourments que le malheureux a dû endurer et en ajoute complaisamment que la famille a fait détourer le corps qui se trouvait actuellement dans la salle d'attente du cimetière.

De toutes ces horreurs, rien de vrai. Voici les résultats exacts de notre enquête approfondie.

M. Hubert Tassart, marchand de charbon, marié depuis six mois, malade depuis six semaines, demeurant 3, rue Geoffroy, décédait samedi dernier dans la soirée, à l'âge de 36 ans, et était inhumé midi à neuf heures du matin, alors que le corps était déjà en décomposition visible.

Il y a deux ans environ en revenant de faire son service militaire Tassart qui, depuis quelque temps était sujet à des suffocations, resta pendant quatre jours et quatre nuits dans une espèce de léthargie.

Ce souvenir revint à la mémoire des voisins lorsque samedi soir Tassart cessa de respirer sur le coup et les commentaires, les bruits macabres prirent la leur naissance.

Pour s'assurer bien du décès, M. Foulon, pharmacien rue Joullroy, jugea à plusieurs reprises profondément le cadavre qui, pour cause, demeurer rigide, de plus, le décès indéniable a été constaté par M. le docteur Duprès, médecin traitant et par M. le docteur Lherbier, médecin de l'Etat-Civil.

Le cadavre n'a nullement été exhumé par la raison simple que c'est bien un homme dûment mort et déjà en décomposition qu'on a enterré mardi matin.

Les âmes sensibles peuvent se tranquilliser. l'enterrement de Tassart n'a donné lieu à aucun drame affreux.

Une femme écrasée

Hier à midi, un épouvantable accident qui a causé la mort d'une femme, 4 mis en émoi le quartier de la rue du Collège.

Une bohémienne du village de M. Henri Auzou, rue Saint-Antoine, venait de quitter l'enclos et se dirigeait vers ce demeure, rue de la Lanterne Chemin, pour Cropet, à 12 heures qu'en arrivant rue du Collège, en face de la rue de la Paix, elle s'arrêta pour causer un instant avec deux de ses amies.

Le mouvement incessant et pour ragagner le temps perdu, l'ouvrière, Louise Dumortier, femme François Delcambre, âgée de 39 ans, s'élança en courant dans la direction de la rue de la Paix.

Au même moment, le break de M. Amédée Prouvost, industriel, dans lequel se trouvaient plusieurs personnes et qui était conduit par le domestique Verhem, demeurant 135, rue de Roubaix, à Mouscron, ayant à ses côtés M. Prouvost fils, descendait la rue du Collège, allant vers la Grande-Rue.

N'ayant pas entendu venir le véhicule, la pauvre femme traversa la chaussée au moment où le cheval arrivait à sa hauteur. Un formidable coup de brancard dans la poitrine la jeta sur le sol et les roues de la voiture lui passèrent sur le corps.

M. Amédée Prouvost s'empressa, ainsi que les autres témoins de ce pénible accident, de porter secours à Mme Delcambre, qui fut transportée à l'estaminet J. B. Verroust, 111, rue du Collège.

Là, malgré tous les soins de M. le docteur De Gandt et de M. le pharmacien Delezoïl, la malheureuse expira vingt minutes après l'accident.

Une scène déchirante s'est produite dans l'estaminet, à l'arrivée du fils de la victime, âgé de 18 ans, et de son mari, ouvrier à la teinturerie Motte et Bourgeois, rue du Moulin.

Le corps de Mme Delcambre a été transporté à son domicile.

Un accident de voiture. — Un charretier, au service de M. Samuel Gelin, entrepreneur rue de l'Epeule, 45, M. Deverman Henri, âgé de 29 ans, demeurant rue de l'Epeule, 112, passait rue de Mouvaux avec un tombereau sur le marchepied duquel il se tenait debout.

Soudain, par suite d'un choc, son pied glissa et on tombant, sa jambe fut prise sous la roue.

Relevé par des passants, Deverman fut transporté dans un estaminet où M. le docteur Lorcy vint lui donner des soins.

Le praticien constata la fracture des deuxième et troisième métatarsiens, avec écrasement de la partie moyenne du pied, et il fit admettre le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Pour les marchands de charbon. — Procès verbal a été dressé contre le nommé Grégoire Angelbert, 45 ans, marchand de bon, demeurant rue des Longues-Haies, 274, pour défaut de poids réglementaire.

Les arrestations. — L'agent Mimé Désiré, a mis en état d'arrestation, et conduit devant M. le receveur des douanes, le nommé Devilleger Frédéric, 13 ans, Belge, demeurant rue Magente, 7, porteur d'un paquet de boîtes d'allumettes étrangères.

Graves accidents de travail. — M. Joseph Lehouck, 21 ans, demeurant rue de la Potonnerie, 15, ouvrier chez MM. Wattel Frères et Sacre, a été brûlé au pied par un jet de vapeur. Quinze jours d'incapacité de travail.

— M. Frédéric Delaporte, 15 ans, demeurant rue des Vélocipèdes, 11, tisserand chez MM. Delaporte-Delaporte, a fait une plaie contuse du pouce droit, au-dessus de l'articulation, en touchant l'engrenage régulateur de son métier. Un repos de quinze jours a été ordonné au blessé.

— M. Jules Dillie, 42 ans, demeurant rue des Fosses, 56, manœuvre chez MM. Dhallun et Bayard, a été blessé au pied en faisant des trous dans la maçonnerie. Quinze jours de repos.

Les chutes. — M. Emile Vercruysse, 21 ans, demeurant boulevard de Beaurepaire, 205, ouvrier chez MM. Léon Allart et Cie, s'est fait une plaie contuse à la cuisse en tombant sur un support de tréteau. Le docteur mandé pour lui donner des soins lui a ordonné un repos de 15 jours.

La fraude. — Hier, vers 3 heures de l'après-midi, le sous-brigadier Cuvelier et les agents Parisot Boutemaine, rue du Pont de Lannoy et Lepercq, rue du Barbieux surpris porteurs de billets dont on ne distinguait pas le contenu, s'en approchaient dans le but de reconnaître à qui ils avaient affaire. Ils ne s'aperçurent les deux individus prenant la fuite dans la direction de la rue St-Antoine, que quelques bons ballots et ne purent être rejoints, bien que l'agent Paris, pour les effrayer, eut ordre de leur tirer un coup de revolver.

Les ballots qui ne contenaient que des allumettes de contrebande qui ont pris leur parti de chou, ont été abandonnés sur la chaussée où ils ont achevé de se souiller.

Le chapitre des vols. — Jeudi, vers 7 heures du soir, la fenêtre du magasin de M. Provoyeur, boulevard Montesquieu, 45, s'est ouverte sous l'effet du vent.

Un malfaiteur en a profité pour enlever quelques fourrures, des cartouches et un timbre de bicyclette.

M. Delleil, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

WATTRELOS

Caisse des Ecoles. — Ce soir à 5 heures aura lieu la séance hebdomadaire de la commission de la Caisse des Ecoles.

Cette réunion précédera de quelques jours la réunion générale de tout le Comité de la Caisse des Ecoles, qui aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine.

TOURCOING

Révision des listes électorales. — C'est durant la période du 15 janvier au 4 février que il est procédé à la révision des listes électorales.

C'est du cours de cette période que les citoyens se trouvant dans les conditions requises pour être inscrits sur les listes doivent songer à s'assurer de leur inscription. Il y a là un impérieux devoir qu'il importe de ne pas négliger de remplir.

L'année 1904 sera marquée par plusieurs élections : municipales, cantonales. Seuls pourront y prendre part ceux qui, avant le 4 février à minuit, auront pris soin de s'assurer qu'ils figurent bien sur les listes nominales en ce moment à la révision.

⁂

En exécution du décret du 2 février 1852 et des lois des 7 juillet 1874 et 5 avril 1884.

M. le maire de la ville de Tourcoing donne avis que les tableaux de rectification des listes générales électorales, sont déposés à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie (Bureau des Elections.

Les dits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant.

Les réclamations et les demandes en inscription ou en radiation devront être formulées dans le délai de rigueur, jusqu'au 15 janvier jusqu'au 4 février inclusivement.

Durant cette période, le bureau des élections sera ouvert, pendant la semaine, de neuf heures du matin à six heures du soir sans interruption, les dimanches de dix heures du matin jusqu'à midi et le *1 février jusqu'à minuit.*

Les réclamants qui auraient à se munir de toutes pièces et documents justificatifs de leur reclamation.

Service des Postes et Télégraphes. — **Bureau de Tourcoing.** — Le produit net du bureau de Tourcoing a été de 775.699 fr. 35 pour l'année 1903.

Postes. — Les objets expédiés journellement par le bureau de Tourcoing présentent une moyenne de 25.000 objets.

Au cours de l'année expirée, il a été délivré 40.723 mandats français pour une somme de 1.661.744 fr. 35.

4.716 mandats internationaux se montent ensemble à 165.232 fr. 06.

12.011 bons de poste présentant un total de 75.054 fr.

Le droit perçu sur ces mandats a été de 11.325 fr. 95.

Le bureau de Tourcoing a payé 25.491 mandats français représentant une

somme totale de	925.931 fr. 87
2.216 mandats étrangers	95.054 fr. 73
2018 bons de poste	21.536 fr.

Le montant des timbres-poste vendus a été de 479.451 fr. 52.

32.192 objets chargés ou recommandés ont été déposés au guichet du Bureau de Tourcoing, et le même bureau en a reçu du dehors 65.854.

Télégraphes. — Le nombre 19.012 a été expédié 93.321 télégrammes et il en a été reçu 106.405. Les télégrammes en transit ont été au nombre de 24.352.

Téléphones. — Le nombre d'abonnés en 1903 a été de 467.

Il a été donné 23.888 communications interurbaines et 2.490 communications locales payantes.

Caisse d'épargne postale. — Le nombre des déposants a été de 1.925. Le bure a effectué 848 remboursements.

Caisse de retraites pour la vieillesse et caisse d'assurances. — Le nombre des opérations a été de 1.957.

Recouvrements. — Les effets remis à la poste pour en effectuer le recouvrement ont été au nombre de 16.054.

⁂

Comme on le voit par le résumé ci-dessus, le bureau des postes de Tourcoing est des plus importants et il constitue un joli revenu pour le Trésor.

Il est malheureusement dans l'état actuel aussi incommode qu'important.

Il n'y a plus désormais que patience à prendre pour dire doté d'un bureau digne de son rang. Il est question de le transférer, 50, Nouvelle Bourse, Chambre de commerce du Musée commercial, même qu'un Hôtel des Postes, tout de suite adapté le 7 janvier courant et qu'il commencerait incessamment.

Les déchets de coton aux enchères. — L'*Officiel* publie un arrêté fixant le minimum de la valeur des lots des déchets de coton dans les vingtes aux enchères à Tourcoing.

Trompettes réunis. — La commission informe tous les sociétaires que les répétitions recommencent leur cours à partir de samedi 16 courant.

M. Bodin fils, directeur, compte sur la présence de tous les sociétaires pour l'étude d'un nouveau programme pour le prochain grand concert.

Abus de confiance. — M. Debognie, négociant en laine rue du Hazé, 49, occupait comme représentant M. Krebs André, 35 ans, dont il n'avait eu qu'à se louer.

Toutefois, dernièrement, M. Debognie s'aperçut que le gérant qui son magasinier avait commis des détournements de laine, détournements dissimulés au moyen de majorations sur le carnet des entrées et sorties des marchandises, commandées par lui.

Plainte fut déposée contre T... et M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête. Les laines détournées par T., dans un mois environ, s'élèveraient à un total de 567 kilos représentant une valeur de 1.689 fr.

T. est marié et père de plusieurs enfants.

Accidents du travail. — Mme Flore Soen, 21 ans, tisserande chez Alphonse Pollet, fabricant, rue Jean Bradfer, s'est blessée à la main droite en déroulant la pièce sur un métier. Plaie du médius.

— M. Robert Willemyns, 25 ans, mécanicien au service de Verschaeve, entrepreneur, s'est porté un coup de marteau sur le pouce droit. Chute de l'ongle.

M. Charles Dumont, 22 ans, peintre au service de M. Desurmont-Lenoin, entrepreneur, s'est fait une violente contusion de la main droite en heurtant une échelle à la gare aux marchandises, où il travaillait.

M. Victor Saraxin, 25 ans, rattacheur chez M. François Masurel frères, s'est blessé au pouce droit en se heurtant contre une vis en nettoyant son métier.

MARCQ-EN-BARŒUL

Accident du travail. — Un charretier au service de M. Catry, M. Henri Dagryse, âgé de 38 ans, a reçu un coup de pied de cheval à la cuisse gauche. Le docteur Ducroquet a prescrit trois semaines de repos.

Une chouannerie. — Jeudi matin, vers 3 heures des clériceux se sont amusés à déposer sur la poignée de la porte du bureau du maire, quelques mouillons bretonnes. Nous disons des clériceux parce que le même fait s'est produit dernièrement à l'école maternelle.

La police s'est été informée du fait, une enquête est ouverte.

Les auteurs de ces malproprètés ne se trompent jamais ; ils ne vont pas déposer leurs ordures aux portes de l'église et du presbytère.

Tamponnement. — Vendredi vers 3 heures du soir, M. Bailleul, cultivateur, sortait avec son équipage de la rue du Lazaro et se dirigeait vers l'usine Lesaffre. Les chevaux se rencontrèrent avec le tramway venant de la Madeleine.

Le tablier du car fut quelque peu endommagé. Les chevaux brisèrent deux glaces.

WASQUEHAL

Brûlé par la vapeur. — M. Georges Gobbert, 23 ans, demeurant à Croix, rue Mirabeau, surveillait le chauffage d'un bac de teinture. Il se trouvait dans le Nord, lorsqu'en ouvrant le robinet de vapeur, il reçut des brûlures aux bras, aux mains et aux jambes.

M. le docteur Barroyez lui a ordonné un mois de repos.

LANNOY

SAILLY

Listes électorales pour 1904. — Le premier tableau des rectifications opérées à la liste électorale de 1903 comprend 7 additions et 19 retranchements.

Rapatriemens en 1904. — Résidents : MM. Delfolle Jean, Turras Alexandre, Dumortier Pierre. — Non-Résidents : MM. Duferment Victor et Tassel Vincent, à Wilkeno. — Suppléants : MM. Lourdel Jean, Delmarcelle Pierre, Dumoulin Jean, Desmettre Louis et Bayard Emile, de Touffiers.

CHÉRENG. — L'assemblée générale de la Société mutuelle et maternelle « L'Avenir des Chrénoises » aura lieu le dimanche 17 janvier à 4 heures du soir, salle de la Mairie. Les personnes qui désireraient en faire partie devront se faire inscrire chez le président, le samedi 16, à midi au plus tard.

SPECTACLES & CONCERTS

Théâtre de Roubaix. — *Les Saltimbanques.* — Jeudi soir, on jouait encore *les Saltimbanques.* Je dis, encore, mais ce n'est pas ne reprendre, ses soutenirs ; plus on joue cette charmante opérette plus il y a du monde pour l'applaudir ; et la direction peut être certaine que *les Saltimbanques* du cirque Malloroche pourront encore défiler plus d'une fois sur la scène du théâtre et toujours une belle salle sera là pour les voir.

Comme les précédentes la reprise des *Saltimbanques* a été chaque fois, le prétexte à exécuter charmante dans le rôle de Sarzon et Mlle Verta rendre aussi beaucoup de félicitations. Quant à M. Pérry, il est bien plus comme acteur comique de folie, c'est à la fois un bon comédien et un bon chanteur. M. Louis Gérard a repris dans le rôle de Pailasse a eu beaucoup de succès et M. Delafosse le bien chanté le rôle de Rentenard André.

On a encore joué *Le Chemin de la Vie*, *Le Jardin de Paradis*, drame en 4 tableaux et pour la dernière fois *les Saltimbanques*. Mottit prix à toutes les places.

Encore une bonne soirée en perspective. Avec un bel programme en rapport des prises.

LILLE

L'affaire d'Hellemmes. — L'enquête ouverte sur cette affaire par M. Hiar, M. Cucherat, commissaire de police, a été, dès hier, clôturée. Il interrogé M. Krebs, maître d'Hellemmes, qui n'est reconnu l'auteur de la fausse dépêche adressée à M. Houtre Jules.

M. Krebs a répondu à peu près ceci, en substance :

— Le jour de l'intervention de M. Houtre à l'hôpital St-Sauveur, Mme Houtre est venue me voir. C'était au matin. Elle me racontait que la veille au soir, son mari avait fait mettre le feu à son appartement, qui laissant vendre une lampe à pétrole qui lui avait été offerte qu'elle lui avait faite à ce sujet l'avaient irrité et rendu méchant à tel point qu'elle avait cru devoir lui jeter un peu de cendre de bois dans la figure pour échapper à ses menaces.

Mme Houtre ajouta qu'elle ne pouvait continuer à vivre avec son mari qui, depuis quelque temps, commettait des actes de délinquance mentale. Elle me demanda de faire interner M. Houtre.

Je lui répondis que je ne pouvais prendre une mesure aussi sérieuse, que lorsqu'elle m'apporterait un certificat d'un médecin établissant que M. Houtre était atteint de troubles mentaux.

Elle partit en m'assurant qu'elle ne tarderait pas à revenir avec le certificat médical exigé.

Effectivement elle revint avec celui que vous connaissez, signé de M. le docteur Huart.

Je n'avais plus qu'à prendre les mesures que comportait le certificat.

Une dépêche fut envoyée par moi à M. Houtre. Celui-ci, accompagné d'un cantonnier d'Hellemmes, se rendit à l'hôpital Saint-Sauveur.

On sait le reste.

M. Krebs a ajouté que s'il avait fabriqué la fausse dépêche que l'on connaît ; c'était pour faciliter l'internement de son administré.

Contrairement à ce qui a été dit par un de nos confrères, M. le docteur Huart n'est pas le médecin de la famille Houtre. Avant qu'il ne soit appelé à délivrer le certificat qui a déterminé la mise en observation de M. Houtre, le docteur Huart n'avait visité ce dernier qu'une seule fois. Il n'y a environ trois semaines, pour une indisposition légère.

On est persuadé que Mme Houtre se trouve actuellement chez un de ses beaux-frères, à Marcq-en-Barœul.

M. Cucherat, commissaire de police, interrogera M. le docteur Huart et le cantonnier qui a accompagné M. Houtre à l'hôpital Saint-Sauveur.

L'affaire Sonneville. — Les frères Sonneville, teinturiers à la Madeleine, ont été remis en liberté provisoire, hier après-midi vers 4 h. 1/2, sur l'ordre de M. Dehlé, juge d'instruction.

C'est à un ami généreux qui a bien voulu remettre en leur nom une caution de 50.000 francs, que les deux frères Sonneville doivent leur liberté.

L'« OFFICIEL »

ARMEE ET MARINE

Officiers du Génie. — Dans la liste par ordre alphabétique des sous-officiers du génie admis à prendre part aux épreuves orales du concours pour le grade d'officiers d'administration de troisième classe du service du génie, en 1904, nous relevons les noms de MM. Bonnefoy, Fayol, Gleichon, Gallendou, Lanoie et Picardat, de 2e régiment.

Etoile d'application de cavalerie. — Dans la liste des sous-officiers de cavalerie admis à suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie comme élèves-officiers, nous relevons les noms de MM. Pellotier de Chambaud, du 21e dragons, Delais et Delgorgue, du 6e cuirassiers.

Artillerie. — M. Fournier, lieutenant au 1er régiment d'artillerie, passe à l'état-major de l'armée, direction du service géographique.

FINANCES

Paris, le 15 janvier 1904.

Nouveau et brusque revirement dans l'attitude de notre marché qui, sur des réalisations et aussi le bruit des Conférences à Londres, est aussi faible aujourd'hui qu'il était brillant hier.

Notre 3 0/0 a rétrogradé à 97 fr. 65, comme du reste la plupart des Fonds étrangers.

L'Extérieur reviens à 85.82 et le Turc à 87.75.

Les Etablissements de crédit conservent leurs bonnes dispositions.

Les valeurs russes ainsi que les Mines sont en nouvelle hausse, tout comme les valeurs de veille.

Le marché est compliqué, les Charbonnages de Méllmount sont fermes à 24 fr. La Derbure reste à 31 fr. 50. La Société Française de Charbonnage reste ferme à 1.750 fr. prix d'émission.

Les actions des Mines métalliques de Heen (Norwège) sont animées à 34 fr. Ces titres doivent bénéficier de la conjoncture particulièrement favorable des gisements, tant au point de vue géologique que géographique, et aussi du fait que le tunnel du plateau Heen vient d'être complété conclu.

Les Chemins Français restent fermes.

TIRAGE D'OBLIGATIONS

Ville de Paris 1860

Le numéro 128.446 gagne 200.000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 442.985 — 6.886 — 256.169 — 067.671.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 4.000 francs : 107.962 — 077.016 — 326.068 — 525.031 — 84.983 — 70.685 — 508.506 — 274.991 — 201.015 — 60.775.

SI VOUS VOULEZ

Manger avec appétit.
Digérer votre soupe
Contribuer l'Abbémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de BANYULS-TRILLES, pur, *quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.*

Bons tous les Coiffeurs, les bons Restaurateurs, et chez les Marchands de Vins qualitatives.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille avec des nombreuses contrefaces.

CHRONIQUE DES SPORTS

FOOT-BALL

Championnats du Nord (U. S. F. S. A.)

Voici la liste des matchs de championnats qui se disputeront dimanche 17 janvier :

1re série. — Lille, Olympique-Lillois (1) contre Racing Club Roubaisien (1).

A Lille : Institut Industriel du Nord (1) contre Club Tourquennoise (1).

2e série — A Roubaix : Racing Club Roubaisien (2) contre Iris Olympique Roubaix (2).

Iris Olympique Roubaix (2) contre Stade Dunkerquois (2).

A Tourcoing : Union sportive Tourquennoise (2) contre Institut Industriel du Nord (2).

3e série — A Lille : Iris Club Lillois (3) contre Stade Roubaisien (3).

A Roubaix : L'Ancienne de Roubaix (1) contre Union Sportive Tourquennoise (3).

4e série — A Tourcoing : Union Sportive Tourquennoise (4) contre Racing Club Roubaisien (4).

Le Stade Roubaisien au Havre

Le Stade Roubaisien, qui tient un fort bon rang dans les Championnats du Nord, jouera dimanche prochain contre le Havre Athlétic Club.

Voici la composition de l'équipe havraise :

But : Wood, arrière : Dupont, Grimaz ; demis : Coulon, Crécton, Nangeé ; avants : Taylor, Richter, J. Carré, Legentilhomme, Richer.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 15 janvier

Affaires diverses. — Louis Deschamps, 29 ans, fileur de laines à Roubaix, 1, rue Jeanne-Marguerite Mahieux, 28 ans, couturière à Roubaix, vol, 40 jours — Augustin Deschamoucker, 24 ans, journalier à Leers, brix, 28 fr., sursis — Henri Crombet, 28 ans, de Roubaix, mendicité, 8 jours — Henri Libbrecht, 26 ans, rattacheur à Roubaix, 1 mois et 1 amende Mulard, 25 ans, journalier à Roubaix 4 mois pour défaut de crochet — Henri Cuvelier, 26 ans, journalier, mendicité, 6 jours — Alfred Valetteux, 19 ans, journalier, outrage public à la pudeur, 40 jours — Henri Lemaire, 24 ans, journalier à Roubaix, vol, 24 heures, et Henri Tison, 24 heures, sursis.

Expropriations de Don à Frameries

Le jury après avoir visité les lieux jeudi à Frameries et Asphers, a statué ensuite sur les affaires par défaut et allouée à tous les indemnitaires définitivement le montant des offres. Il a relevé cette besogne et ne se réunira plus que lundi.

Jeux du Nord

COLOMBOPHILIE

Roubaix. — Dimanche 17 courant, 8 h. 1/2, M. Emile Delberre, 50, boulevard de Strasbourg, siège de la Société les « Pensée Parfait », Exposition des 15 plus beaux spécimens de pigeons de M. Edouard Bersier et Henri Debouvette.

Programme des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Grand-Théâtre de Roubaix (Tourcoing Cp. Baret). — Dimanche 17 janvier 1904, deux représentations extraordinaires avec le concours de M. Baret.

Matinée pour les familles : bureaux 2 heures, rideau 2 heures 1/2.

LES PETITS OISEAUX

Comédie en 7 actes, de Eugène Labiche.

A la demande générale

L'ANGLAIS TEL QU'ON LE PARLE

Comédie en 1 acte, de M. Tristan Bernard.

Ordre : 1. Les petits oiseaux ; 2. L'Anglais.

Prix des places : Orchestre, 4 fr. ; fauteuils de balcon, 3 fr. ; pourtour, 2 fr. 50 ; premières galeries, 1 fr. 75 ; deuxième galerie, 0 fr. 75.

En soirée : bureaux 7 h. 1/4, rideau 8 h. 1/4.

— L'immense succès actuel du Théâtre des Nouveautés

LES SENTIERS DE LA VERTU

Comédie en 3 actes, de MM. de Flers et de Caillavet.

Le Jou de l'Amour et du... Bonnard

— Bouffonnerie en 1 acte, de MM. Moineaux et Bonnard.

Ordre : 1. Les Sentiers ; 2. Le Jou.

Prix des places : Fauteuils de balcon, 4 fr. ; fauteuils de balcon, 4 fr. ; pourtour de face, 3 fr. ; Pourtour de côté, 2 fr. 50 ; première galerie, 1 fr. 75 ; deuxième galerie, 0 fr. 40.

VILLE DE TOURCOING

Théâtre Municipal de Tourcoing (Place Lorette) — Direction : A. Baret. — Dimanche 17 janvier 1904 (Bureaux à 2 h. 1/2 ; rideau à 2 h. 1/4).

Matinée : A la demande générale, 2e représentation de

LA POUPÉE

opéra-comique en 4 actes et 5 tableaux de M. Maurice Ordonneau, musique de Edouard Audran.

Les principaux rôles seront tenus par Mm. Dumouchet, Mlle Seraldy, M. Tournié, etc.

Les places conservées pour la matinée sont : Prix des places : Fauteuils 3 fr. ; pourtour, 2 fr. ; galeries, 1 fr.

La location sera ouverte jeudi à 2 h. du matin.

CONVOCATIONS

Roubaix. — *Club Alpin.* — Aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2 très précises, exposition des chamois en vue du prochain grand concert de la Mairie. Amende de 0 fr. 25 c. à tous les absents.

Etat-civil de Roubaix

Du 14 Janvier

Naissances. — Cécile Guy, boulevard d'Armentières, 104 — Gustave Dillemann, rue de Lannoy, 26 — Rémi Rucklesbuch, rue Pouvroy, 69 — Lucien Tiberghien, rue Pouvroy, 21 — Louis Smits, rue Archimède, 2 — Raoul Moreau, rue de Roubaix, 6 — St-Pierre, 14 — Marcel Bonte, rue Gambetta, 40 — Jules Lecocq, rue Dampierre, 34 — Georges Dejonghe, rue Blanchemaille — Joseph Choin, rue Heem, 23 — Charles Dupuis, rue Jean-Jaurès, 60 — Gustave Albert Houzez, rue de Mouvaux-Haies, 27.

Publications de mariage. — Jean Sanchez, rue de l'Epeule, pour Lydie Pouvroy, rue Gambetta, 61 ans, ménagère, boulevard de Metz, pour Théophile Lamy, 48 ans, rue des Messe-Mauve, 62, pour Agathe, 24 — Emile Vilaghe, 45 ans, cordonnier, route d'Hem — Modeste Hebbelinck, 1 an, rue des Longues-Haies, 295 — Cécile Verspringen, 73 ans, sans profession, rue de Hospice — Edouard Marissal, 77 ans, tisserand, rue de la Paix, 17 — Jean Tourcoing Soon, 40 ans, janitor, rue Blanchemaille — Louise Dumortier, 38 ans, ménagère, rue de la Longue-Chemise, 2, Crépel, 4.

Etat-civil de Tourcoing

Du 15 janvier

Naissances. — Jeanne Fernande, rue des Coulons, 54 — Minjean Victor, rue du Bus, 23 — Pierre Ancelin, rue Chanzy, 40 — Jean Kulig, rue Pierre, 210 — Denoeck Marguerite, rue de Roubaix, 192.

Mariage. — Eden Camille Vandenbroucke, 28 ans, garçon boucher, 42, Agathe Nys, 24 ans, ménagère.

Décès. — Lenez Charles, 53 ans, tapissier, rue de Tourmai, 99 — Ladouce Marie, 2 mois, rue du Chêne-Houpline, 89 — Lombert Agnès, 2 mois, rue du Vélodrome, 71 — Boonert Bernard, 68 ans, rue Nationale, 122.

Etat-civil de Croix

du 14 janvier

Décès. — Davin Maurice, 18 ans, rue Charles-Quint, 39.

Mouvement du port de Dunkerque

Sur rade

Iquique, 4-m. Wulfran-Pugel, 2481 tx, c. Quesnet, nitrate, Fayol.

Entrées du 14 janvier

Charbourg, v. Pervenche, 172 m.c. Pouyet, div. Leroy.

Du 15 janvier

Hoedre, v. sll. Villa Real, 1400 tx, c. Jacing, mineral, Leroy.

Sydney, v. ang. Port Albert, 1280 tx, sap. Whiter, div., Morel.

Sorties du 15 janvier

Glasgow, v. ang. Catharina Park, 3070 tx, c. Popp, lage, Saligman.

Rêve, v. Marie, 415 tx, c. Bodo, div., Hacquet.

Bordeaux, v. Frédéric-Morel, 762 tx, c. Hervé, div., Hecquet.

Drogheda, v. ang. Armorel, 276 tx, c. Bergin, phosphate, Duchesne.

4 AIMES

Roubaix, 15 janvier. — Peignés (type unique).

MOIS	COTE précédente	COTE de midi	COTE à 1/2 Bourse
1904 Janvier	5.15	5.15	5.15
— Février	5.15	5.15	5.125
— Mars	5.125	5.125	5.125
— Avril	5.125	5.125	5.10
— Mai	5.125	5.125	5.125
— Juin	5.125	5.125	5.125
— Juillet	5.125	5.125	5.125
— Août	5.125	5.125	5.125
— Septembre	5.125	5.125	5.125
— Octobre	5.125	5.125	5.125
— Novembre	5.125	5.125	5.125
— Décembre	5.125	5.125	5.125

Affaires traitées à la Corbeille

MATIN

Février	10.000	à 5.15
Octobre	5.000	à 5.125

10.000

SOIR

Février	5.000	à 5.125
Avril	5.000	à 5.12
Juin	5.000	à 5.125
—	5.000	à 5.10
Juillet	5.000	à 5.125
Septembre	5.000	à 5.125

35.000

Anvers. — 60.000 k. Tendance calme.

Imprimerie du Progrès du Nord, rue Neuve-Ch... LILLE

Le Gérant : A. LEFEBVRE.

165

Les Martyrs du Mariage

Par Emile RICHEBOURG

QUATRIÈME PARTIE

LES MYSTÈRES DU CŒUR

S'adressant à ses invités, elle reprit :

— Mes bons amis, vous êtes émus, vous pleurez ; je vois que vous prenez part à mon bonheur ; oh ! si grand, ce bonheur, d'autant plus grand que je ne pouvais pas l'espérer. Je retrouve mon cher petit-fils, il me fait oublier bien des chagrins, bien des ennuis, les douleurs de votre vieille amie ne seront donc pas sans joie.

— Chère mère, dit vivement le jeune officier en l'embrassant de nouveau, nous vous entourerons de tant de soins, d'une si vive tendresse, Lucile et moi, que nous vous conserverons pendant de longues années encore.

— Mes chers enfants, répondit-elle avec un doux sourire, quand ma dernière heure sonnera, vous serez là tous deux pour me fermer les yeux et je m'en irai heureuse, en souriant. Mais ne parlons pas de cet... ...e vous avez, et comme tu le dis, mon fils, de longues années encore, pour être plus longtemps témoin de votre bonheur.

Tout le monde voulut embrasser la bonne grand'mère et son petit-fils. Ce fut une scène touchante, un délicieux instant, chacun se laissait aller à la joie qu'il éprouvait. A présent, c'était réel et véritablement le père Malouët que l'on fêtait.

Mme de Nervaux ayant repris sa place dans son fauteuil, entre son petit-fils et Mlle Lucile, on forma de nouveau un cercle autour d'elle.

— Monsieur Malouët, reprit la vieille dame, je pense que vous ne vous opposerez point à ce que mon petit-fils reprenne son véritable nom ?

— Vous pourriez m'y opposer, madame, je n'en aurais pas le droit, répondit le vieillard ; si j'ai donné mon nom à votre petit-fils, c'est que je ne lui en connaissais pas un autre.

— Mais bien mon cher enfant, dit la grand'mère, en appuyant son bras sur l'épaule du lieutenant, dès à présent tu vas l'appeler Robert, Robert de Nervaux.

— Pour moi, ma chère cousine, répliqua gravement M. Dignin, mais pas pour les officiers de son régiment et tous les camarades de l'armée.

— Et pourquoi cela, monsieur le magistrat ?

— Tout simplement parce qu'il est le lieutenant Pierre Malouët et non le lieutenant Robert de Nervaux.

— Est-ce à dire qu'il doit donner sa démission ? Eh bien, il la donnera.

— Cela ne changerait rien à sa situation ; il n'en resterait pas moins Pierre Malouët pour tout le monde et devant la loi.

— Par exemple ! Mais j'ai fêté son acte de naissance et l'acte de mariage de son père.

— Deux pièces qui nous seront indispensables. Assurément, ma chère cousine, vous me chargez de cette affaire. Mais vous ne pouvez pas, mais pas pour cela, vous opposer à ce que mon petit-fils reprenne son véritable nom ?

— Vous ne pouvez pas m'y opposer, madame, je n'en aurais pas le droit, répondit le vieillard ; si j'ai donné mon nom à votre petit-fils, c'est que je ne lui en connaissais pas un autre.

— Eh bien, mon cher enfant, dit la grand'mère, en appuyant son bras sur l'épaule du lieutenant, dès à présent tu vas l'appeler Robert, Robert de Nervaux.

— Pour moi, ma chère cousine, répliqua gravement M. Dignin, mais pas pour les officiers de son régiment et tous les camarades de l'armée.

— Et pourquoi cela, monsieur le magistrat ?

— Tout simplement parce qu'il est le lieutenant Pierre Malouët et non le lieutenant Robert de Nervaux.

— Est-ce à dire qu'il doit donner sa démission ? Eh bien, il la donnera.

— Cela ne changerait rien à sa situation ; il n'en resterait pas moins Pierre Malouët pour tout le monde et devant la loi.

— Par exemple ! Mais j'ai fêté son acte de naissance et l'acte de mariage de son père.

— Deux pièces qui nous seront indispensables. Assurément, ma chère cousine, vous me chargez de cette affaire. Mais vous ne pouvez pas, mais pas pour cela, vous opposer à ce que mon petit-fils reprenne son véritable nom ; mais M. Malouët lui a donné un état civil, lequel doit être tout d'abord réformé.

— Mais pour cela, qu'y a-t-il à faire ?

— Présenter devant le tribunal une demande en rectification d'état civil ; du reste, une petite-fille rependra